

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2024

DEL-2024-267

L'An deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. BAUD-GRASSET, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, TARAGON, WENDLING.
MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, GRIMAUD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,
MM. ANCHISI, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 12

Représentés par mandat : 2

Objet : MISSIONS DE CONTROLE DES RESEAUX DE DESSERTE FTTH REALISES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA CONSTRUCTION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT DE HAUTE-SAVOIE - AVENANT AU MARCHE MS 20289

Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.

Par marché MS 20289 notifiés le 05/01/2021, le SYANE a confié au cabinet COMPTOIR DES SIGNAUX la réalisation de missions de contrôle des réseaux de desserte FTTH réalisés dans le cadre du contrat de délégation de service public relatif à la construction du réseau d'initiative publique départemental très haut débit de Haute-Savoie.

Les prestations à réaliser dans le cadre de ces marchés sont les suivantes :

- Contrôle d'étude APD avec émission d'un avis,
- Contrôle de PREDOE et DOE dans le cadre de réceptions partielles ou réceptions finales,
- Participation aux recettes des infrastructures sur le terrain, organisées par le délégataire du service public.

Le marché conclu est un accord-cadre de services à bons de commande, conclu sans minimum et sans maximum financier, sur la durée globale du marché (1 an + trois reconductions, soit 4 ans maximum).

La fin du marché est donc prévue le 04/01/2025, date à laquelle il ne sera plus possible de signer des bons de commande.



Cependant, il s'avère qu'en raison des retards pris par le délégataire dans le déploiement des prises FTTH de la Phase 2, un certain nombre de bons de commande n'a pas pu être émis par le SYANE à l'attention de COMPTOIR DES SIGNAUX, et ne pourra pas l'être d'ici la fin prévue du marché.

Par conséquent, il est nécessaire de prolonger la durée du marché MS 20289, pour une durée de 12 mois à compter du 05/01/2025, afin de permettre l'émission de ces bons de commande.

Cette prolongation n'a aucune incidence financière.

Cette prolongation doit prendre la forme d'un avenant au marché précité.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à autoriser l'avenant de prolongation de 12 mois à conclure pour le marché MS 20289,
2. à autoriser le Président à signer l'avenant,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commande émis dans le cadre de cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

